



CDEN du 9 Novembre 2023
Déclaration Liminaire

Nous voulons alerter le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale sur le fait que la fermeture de classes pour des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux provoquent des problèmes dans certaines situations. En effet, la diminution d'une classe sur Saint Jean de Galaure, Clavayson, Fay le Clos suite à une baisse d'effectifs provoque des difficultés pour certains parents à accompagner leurs enfants s'ils sont scolarisés à des endroits différents du fait de niveau différent. Nous tenons à féliciter les équipes pédagogiques sur place qui permettent par leur adaptation de réduire ce type de problématique. Nous encourageons vos décisions sur des moyens supplémentaires maintenus pour des regroupements pédagogiques comme celui de Châtillon en Diois. La ruralité nécessite parfois des adaptations particulières à la règle comptable des effectifs.

En consultant le bilan de rentrée des collèges, nous apercevons que pour certains établissements la situation d'élèves par classe s'améliorent. Les Contrats Locaux d'Accompagnement ont permis de diminuer la densité par classe sur Gérard Gaud, Emile Loubet et André Cotte en 2 années. Cependant 8 établissements ne bénéficient pas de cet avantage et leur densité par classe est de plus de 1,5 élèves en plus de la moyenne. Certains élèves sont à plus de 29 dans certaines divisions (6ème et 5ème aux collèges de bourg de Péage et de Chabeuil, 4ème au collège Alain Borne de Montelimar par exemple).

Nous demandons aux services de l'Éducation Nationale d'apporter des solutions afin d'éviter des écarts aussi importants et que tous les établissements de la Drôme se rapprochent de la moyenne. (moyenne des établissements hors REP et CLA : 26,3 élèves / classe).

Lors de plusieurs CDEN, les parents d'élèves FCPE montrent que la situation de l'établissement de Bourg de Péage est préoccupante. Le collège de l'Europe a l'effectif le plus important de la Drôme avec la densité par classe la plus importante depuis plusieurs années (en 2020 E/D=27.62, en 2021 E/D=28.16, en 2022 E/D=28,81 en 2023 E/D = 27.94). Depuis 4 ans, ce collège attend une amélioration qui n'arrive pas, nous pensons donc que cet établissement a été suffisamment patient et qu'il devient urgent de trouver des solutions en partenariat avec le Département et les services de l'Éducation Nationale.

Le remplacement reste toujours un sujet délicat. Lors du dernier CDEN du 3 octobre 2023, nous avons nommé des situations critiques (comme celle de la SEGPA de Marcel Pagnol à Valence) et rapidement les services de l'Éducation Nationale ont annoncé une solution pour la rentrée des vacances de Toussaint. Nous les félicitons pour leurs engagements. Doit-on toujours nommer les collèges pour obtenir des remplaçants ? La fédération de Parents d'élèves FCPE veut bien être lanceur d'alertes face à des situations désespérées. Les cas du Collège Jean Macé de Portes les Valence, du collège André Malraux de Romans, de l'établissement de Briffaut à Valence seront cités car depuis la rentrée de septembre 2023, aucun enseignant n'est venu pour remplacer le titulaire absent sur les matières de Physique Chimie, d'Hygiène Alimentaire et d'électrotechnique. La continuité du service public n'est plus assurée alors que le ministre de l'Éducation nationale a déclaré mettre tout en œuvre pour le maintenir. Des courriers à destination du rectorat et à

L'intention des services de l'Education Nationale de la Drôme ont été envoyés. La situation est connue et nous espérons une rentrée de Toussaint rassurante pour les élèves de l'ensemble des établissements nommés.

La Fédération de parents d'élèves Fcpe de la Drôme avait informé lors du dernier CDEN du 3 octobre 2023 une mise à disposition gratuite d'une exposition itinérante sur le Harcèlement. De multiples conseils départementaux de la Fcpe proposent cet outil sur le territoire français. Nous ne comprenons pas la position de certains directeurs d'établissement sur ce matériel. En effet, certains principaux refusent notre exposition sous prétexte qu'elle n'est pas validée par vos services alors qu'elle est exposée partout dans les collèges de beaucoup d'académies. Ne doit on pas agir ensemble sur ce sujet ?

Nous vous rappelons que d'après la note d'information N°17.30 de décembre 2017 issue de la Direction d'évaluation, de la prospective et de la performance : c'est une proportion de 5,6 % de collégiens qui seraient victimes, en France, de harcèlement « entre pairs ». Soit sur un collège de 400 élèves, c'est de l'ordre d'une vingtaine d'apprenants qui seraient en situation de souffrance. Tous les établissements sont impactés.

Les Parents Fcpe de la Drôme